

LA NEUVEVILLE

Les travaux au menu du conseil

Restauration du logement communal et de la salle du conseil.-

Les dépenses pour le logement sont estimées à 58 890,26 € TTC. Les dépenses pour la salle du conseil et du local à archives sont estimées à 5 500 € TTC.

Les travaux seront réalisés en grande partie en régie par les deux employés. Les autres travaux tels que le plancher, la charpente, la menuiserie extérieure, l'électricité et la plomberie seront réalisés par des entreprises locales après étude de plusieurs devis. Le maire propose de réaliser un prêt relais de 65 000 € sur 2 ans auprès de la Caisse d'Épargne, sur une durée de 2 ans à taux fixe de 0,80 %. Le conseil municipal décide de contracter ce prêt relais.

Projet de viabilisation du futur lotissement.- La commission appel d'offres s'est réunie le 20 janvier dernier en présence du maître d'œuvre, pour l'ouverture des plis concernant la viabilisation des parcelles à bâtir (la Cornée). Trois entreprises ont répondu à cette offre et après en avoir délibéré, le conseil retient l'entreprise SARL Rouquié pour les travaux soit 88 708 € HT. Le maire présente un plan financier prévisionnel en intégrant les intérêts d'un prêt relais de 180 000 € sur 3 ans à taux fixe de 0,91 %. En prenant en compte ces éléments d'informations, le terrain constructible est estimé à 21 € TTC le m² et 4 € TTC le m² pour la partie non constructible.